

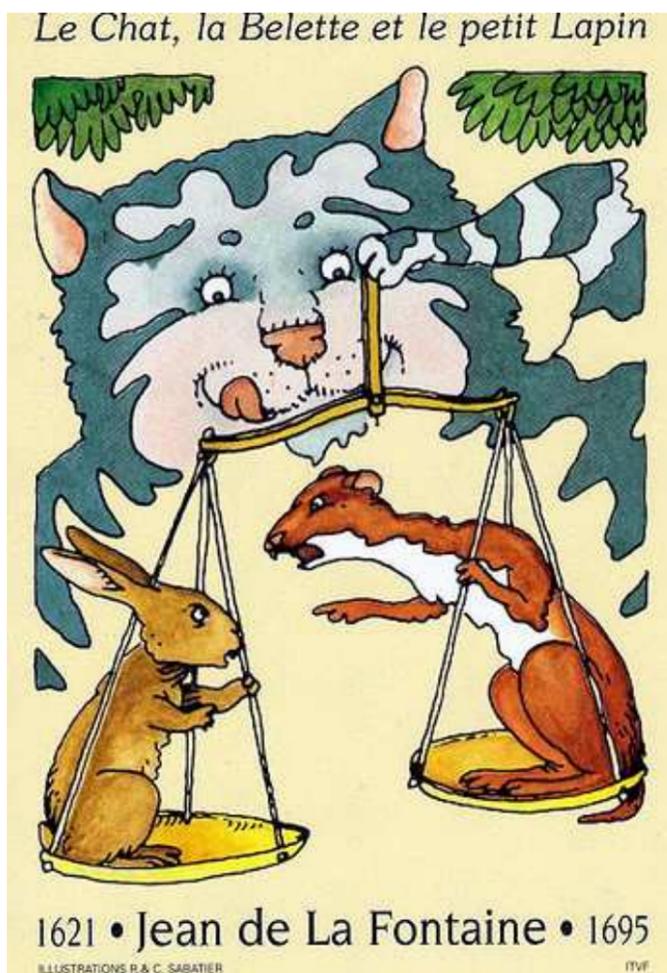


**Séminaire inter-universitaire HiPhiS d'Histoire et Philosophie des Sciences
dans le cadre du programme MSH-M « Science et société »**

JEAN-JACQUES SUEUR

Université de Toulon et du Var

L'objectivité du discours juridique en question : le juriste peut-il parler du droit sans parler d'autre chose ?



Résumé :

La question qu'on se propose de traiter est une des plus difficiles qui soit pour un juriste parce qu'elle remet en question bien des choses, à commencer par l'exercice de son métier. Poser la question de l'« objectivité », c'est instiller le doute sur la possibilité de son exercice ou la (feinte) naïveté de ceux qui le font.

Pour éviter les mésaventures de la belette et du lapin dans la fable de La Fontaine, pour sauver la face donc, les juristes se rassurent le plus souvent en ayant recours à ce qu'il est convenu d'appeler l'épistémologie : qu'est-ce qu'une science ? Le droit en est-il une, et si oui, jusqu'où ?

Nous ferons de même mais en tentant d'*historiciser* le propos. Nous pensons en effet que ce problème a une histoire et que la question du droit et de l'objectivité en droit, si elle ne commence à se poser que tardivement, change de sens en même temps que le droit se transforme et se voit affecté à certaines « fins pratiques » dont il est difficile de le dissocier.

Cette histoire peut être lue à la manière de Michel Foucault, comme une succession de plans nettement découpés, autour de points de ruptures connus : genèse de la loi moderne, naissance, vie et mort (?) de l'Etat.

On se propose donc de repérer les caractéristiques de ces différents « points de rupture » et les conséquences qu'elles comportent du point de vue qui nous intéresse : la fable de La Fontaine nous dit toujours quelque chose, mais que dit-elle au juste ? Et à qui le dit-elle ?

Mardi 7 juin 2011 de 17h30 à 19h30

Bâtiment 2 Amphithéâtre 001

Faculté de Droit de Montpellier

<http://www.irem.univ-montp2.fr/hiphis>

<http://www.msh-m.fr>

Responsables : Anastasios BRENNER (UM3), Thomas HAUSBERGER (UM2), Thierry LAVABRE (UM1)